



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 17 janvier 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport sur la gestion municipale pour 2021 et les réponses de la Municipalité aux 22 observations de la Commission de gestion du 30 août 2022 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la gestion municipale pour 2021 ;
2. d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion ;
3. d'accepter les réponses aux observations 1 à 22.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 17 janvier deux mille vingt-trois.

La présidente



La secrétaire adjointe